

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	Choix	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
				Session 1	Session 2	
Semestre 3		30				10/20
Maîtriser les principes de la justice de l'Etat						
Principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement de la Justice		5	20	ET	ET	7/20
Principes fondamentaux de la procédure		5	20	ET	ET	7/20
Comprendre le déroulement d'un procès						
Séminaires de pratique procédurale		4	20	ET (*)		7/20
Se spécialiser dans les différents contentieux						
Procédure pénale		4	20	ECI		7/20
Procédure administrative		4	20	ECI		7/20
Procédures collectives		4	20	ECI		7/20
Procédures civiles d'exécution		4	20	ECI		7/20
Semestre 4		30				10/20
Comprendre les modèles de la justice hors l'Etat						
Modèle international et européen du procès		5	20	ET	ET	7/20
Modes alternatifs de règlement des conflits		5	20	ET	ET	7/20
Intégrer le procès dans un contexte international						
Contentieux international et européen des affaires		4	20	ECI		7/20
Arbitrage international		4	20	ECI		7/20
Maîtriser les savoirs fondamentaux						
Droit des obligations approfondi		3	30	ECI		7/20
Langue (anglais privilégié) : Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/>		3	30	ECI		7/20
Se professionnaliser ou se préparer à la recherche 1 UE au choix :						
Mémoire (Parcours recherche)	<input type="checkbox"/>	6		Mémoire/ Soutenance	Mémoire/ Soutenance	10/20
Stage de 2 mois minimum (Parcours professionnel)	<input type="checkbox"/>	6		Rapport/ Soutenance	Rapport/ Soutenance	10/20
Total annuel		60				

(*) L'examen prend la forme d'un QCM portant sur les différents thèmes des interventions réalisées en séminaire.

Master 2 Professions judiciaires

Responsable pédagogique : Yves-Marie Serinet

Modalités de contrôle des connaissances

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Les 2 semestres doivent être validés (« Admis »), sans compensation entre les semestres ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre ;
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables, ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé **mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay)** via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative) et avoir pris connaissance du **Règlement des études** ainsi que des **modalités* particulières applicables à cette fiche pédagogique** consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant